



TRACES

RESEAU CLINIQUE INTERNATIONAL

Intervention et recherche sur les traumatismes psychiques liés à la violence politique

Association Loi 1901

Mme TADJIBAYEVA Mutabar

Née le 25/08/1962

Je soussigné, Juan BOGGINO psychologue clinicien – psychanalyste à l'association *TRACES – réseaux clinique international*, atteste avoir suivi madame Mutabar TADJIBAYEVA, originaire d'Ouzbékistan de mars 2009 à mars 2010.

Ce suivi a été mis en place en collaboration avec la *Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH)* dans le cadre de notre programme «*Soutien des défenseurs des Droits de l'Homme*»¹ pour lequel TRACES assume les suivis psychothérapeutiques.

Mutabar TADJIBAYEVA avait été condamnée à *huit années de prison, suite à un procès au cours duquel elle fut accusée de diffamation envers le gouvernement, de tenir des rassemblements non autorisés, d'établir des organisations illégales, de fraude, d'extorsion et de détournements de fonds, d'évasion fiscale et de diffuser des informations qui menacent la sécurité et l'ordre public*. Elle est libérée le 2 juin 2008, grâce aux actions conjuguées de la communauté internationale, sans avoir cédé aux pressions des autorités.

Durant ces détentions, Mme TADJIBAYEVA déclare avoir vécu: «*l'internement au sein du quartier psychiatrique, traitements médicamenteux forcés, tortures, viols*» ainsi que «*des enfermements au cachot à répétition et soumise au froid hivernal sans vêtements appropriés*». Elle évoque avec beaucoup d'émotion les moments «*lui ont fait glisser une corde dans sa cellule pour qu'elle se pendre*» ou «*les autorités n'ont essayé d'obtenir de sa part qu'elle demande la grâce, contre la promesse d'une libération*». Même après avoir subi une opération chirurgicale en détention (diagnostic non confirmé par les nombreux examens médicaux subis depuis sa libération), «*elle dit avoir toujours refusé de demander pardon, et de reconnaître les fausses accusations à son encontre*».

Sur le plan psychologique Mme TADJIBAYEVA présentait des symptômes qui relevaient d'une souffrance post-traumatique liée aux innombrables sévices subis avant et pendant sa détention dans les prisons ouzbèke: Isolement, soumission au froid et à la perte des repères spatiaux temporels, internement psychiatrique et traitements médicaux forcés, harcèlement, agressions et coups.

¹ Les soignants pourront signaler et dénoncer les actes cruels, inhumains et dégradants dont une personne a été victime, instituant, comme le recommande l'AMM, «*une exception éthique et législative au secret professionnel permettant au médecin de procéder au signalement de mauvais traitements, dans la mesure du possible avec le consentement du sujet, mais sans le consentement explicite de la victime lorsque celle-ci est incapable de s'exprimer librement*» «*Charte de l'Association TRACES – réseau clinique international*»

ASSOCIATION MÉDICALE MONDIALE – *Résolution sur la responsabilité des médecins dans la documentation et la dénonciation des actes de torture ou des traitements cruels, inhumains et dégradants – point 9.1 et 9.2 - Helsinki 2003 et amendée par l'Assemblée Générale Copenhague 2007*

Ses souffrances de ont nécessité d'un soutien psychologique régulier (une fois par semaine avec interprète) de mars 2009 à mars 2010. Malgré une évolution nettement favorable: ses céphalées régressent, l'humeur s'améliore; les difficultés le sommeil et de concentration sont resté présentes.

Aujourd'hui, Mme TADJIBAYEVA traverse des moments très difficiles dû aux harcèlements et mensonges fait sur internet ou de manière directe lors de certains déplacements. La violence des propos tenus ne fait que nous confirmer ce que nous dénonçons depuis longtemps sur les méthodes insidieuses des dictatures dans le but de faire taire les défenseurs, mêmes exilés à l'étranger.

Ces procédés ont beaucoup fragilisé Mme TADJIBAYEBA et ont fait resurgir des traumatismes anciens vécus lors de son séjour dans les prisons Ouzbeks. Dans ce contexte nous lui avons proposé de l'orienter vers le Centre des Soins pour victimes de violence politique – Primo Levi; qui pourra lui proposer un suivi plus long.

Nous pensons que toute mesure de protection devrait contribuer à renforcer son sentiment de sécurité et atténuer le impression de solitude qui persiste après ses agressions.

Rédigé à la demande et avec l'accord de l'intéressée.

Fait à Paris, le 10 avril 2014.

Juan Boggino²
Psychologue clinicien – psychanalyste
Responsable du programme
Défenseurs droits de l'Homme



² - Superviseur clinique au « Centre d'écoute et de soins pour réfugiés politiques » de *Médecins sans Frontières* – France.
- Formateur à la *Cour Pénale Internationale* – La Haye.
- Ancien Thérapeute, responsable de l'Espace Enfants *Centre Primo Levi* « Soins des victimes de violence politique » – Paris
- Responsable de mission HAÏTI – Violence faites aux femmes – Médecins du Monde – France